

La Baie 04 avril 2012

Bonjour Mr. Le commissaire, il est un peu tard pour présenté un mémoire par contre j'aimerais que vous prennez connaissance de cette lettre.

Je suis vice-président de l'association des trappeurs du Saguenay- Lac St-Jean et j'ai été mandaté par mon association a représenté les trappeurs concernés par le projet éolien de EDF EN Canada.

Notre première rencontre entre EDF (Énergie St-Laurent a l'époque) et l'association remonte a il y a environ deux ans. Les représentants de la compagnie (Mr Alex Couture et Mr Gislain Dubeau) nous ont présenté le projet du parc éolien de la Rivière du Moulin et par la suite nous avons eu des échanges sur les impacts possibles sur les animaux a fourrures des terrains de piégeage concernés par le projet.

Par la suite d'autres rencontres se sont effectués avec les trappeurs (propriétaires des baux de piégeages) moi-même et EDF. Les inquiétudes des trappeurs ont été analysé par EDF et des solutions négociées ont été trouvé pour en venir a une entente qui satisfait, du moins je le crois les deux parties.

Or voici les ententes intervenues entre les deux parties :

Premièrement, un arrangement avec chaque trappeur pour les inconvénients occasionnés suite et durant l'implantation du projet.

Deuxièmement, des contrats de déprédation pour les animaux à fourrures nuisibles .

Troisièmement, un comité de liaison pour la sécurité des déplacements sur le terrain.

Quatrièmement, des mesures atténuatives pour la martre d'Amérique dû au morcellement du territoire. Ces mesures seront faites sur le terrain par des

étudiants en protection et exploitation des territoires fauniques de ville de la Baie, une expérience des plus concrète et enrichissante pour ces étudiants, supporté par EDF.

Dans cette négociation qui satisfait les trappeurs, j'aimerais vous signalez le bon vouloir et l'honnêteté des représentants EDF qui ont écouté les requêtes des trappeurs et trouvé un terrain d'entente. Je leur souhaite bonne chance dans leurs démarches qui sont bien difficile. Le fait est qu'il récolte ce que les compagnies forestières ont fait dans le Québec (destruction des habitats fauniques).

La question que je me pose, pourquoi ces mêmes compagnies ne sont-elles pas soumise au même processus? Pourtant la précarité des espèces fauniques au Québec, est souvent sinon tout le temps dû au déboisement sauvage qui c'est effectué et qui s'effectue encore (ex. le caribou forestier). Les nouvelles implantations industrielles qui se feront avec le plan nord devront-elles modifier ou payer malgré leur bonne volonté pour l'exploitation abusive de ces compagnies?

En terminant j'aimerais vous félicité pour votre travail. Ces avec des gens comme vous que l'harmonisation de la nature avec le développement peut se concrétiser.

Merci Marc-André Racine

Vice-président de l'association des trappeurs du Saguenay lac St-Jean